

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2012)

Heft: 1976

Artikel: Aménagement du territoire: pour qui roule le président de l'Usam? : Les intérêts des propriétaires fonciers et des milieux immobiliers contre ceux des PME

Autor: Rey, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cing ans retenus en Norvège, qui a peut-être un peu trop brusqué le changement de pratiques et de modèles hérités de siècles de domination masculine.

Mais, au moins, on convient assez généralement en Norvège que l'argument antérieur - «on nommerait volontiers des femmes, mais il

n'y en a pas» - ne correspondait pas vraiment à la réalité. Qui nous dit d'ailleurs que lorsqu'on aura un peu plus de recul en nombre d'années, la pratique d'une économie plus féminine, moins axée sur le profit à court terme, ne sera pas préférable à celle que les hommes ont mise en place? Moins de compétition à tous crins et plus de coopération ne correspondent-ils pas au

modèle d'une économie durable dont le monde a certainement besoin pour l'avenir?

Les esprits évoluent, même en Suisse. Pour preuve la décision des femmes libérales-radicales qui se sont [prononcées](#) en faveur des quotas, au grand dam du PLR. Tout n'est pas perdu!

Aménagement du territoire: pour qui roule le président de l'Usam?

Les intérêts des propriétaires fonciers et des milieux immobiliers contre ceux des PME

Invité: Michel Rey - 20 novembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22097>

L'Union suisse des arts et métiers ([Usam](#)) est contre le mitage du paysage et défend une politique judicieuse en aménagement du territoire. En partenariat avec l'Association des communes suisses, elle veut contribuer à la revitalisation des centres des villes et des localités au profit des PME et des communes.

Dans une [conférence de presse conjointe](#) des deux associations, le 12 novembre 2012, son président, le conseiller national Jean-François Rime, a déclaré: «*Accroître le nombre d'emplois et de locaux d'habitation dans le centre des villes et des localités enraie le mitage du paysage. On construit davantage dans les centres, les terres cultivables peuvent être mieux protégées, les coûts de*

la mobilité baissent, la qualité de l'environnement augmente. Ou pour utiliser le vocabulaire à la mode: on encourage la densification du milieu bâti et on utilise de façon moins intensive ce bien rare et limité qu'est le sol.»

En entendant de tels propos, on croit rêver. Tous les objectifs et grands principes d'action ainsi énoncés sont au cœur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée ce printemps. Or, l'Usam a pris l'initiative de lancer le référendum contre cette révision et la votation populaire aura lieu en mars 2013. Son président est l'un des principaux porte-parole des opposants.

Ses raisons de s'opposer à

cette révision: la LAT révisée va entraîner la hausse du prix des terrains et des coûts de l'habitant; elle est une atteinte au droit de propriété; la taxation prévue d'au moins 20% de la plus-value en cas de déclassement n'est qu'une augmentation des impôts; la loi est une mise sous tutelle des cantons. Ces arguments sont ceux des propriétaires fonciers et des milieux immobiliers - soutenus par les partis de droite dont l'UDC - plus soucieux de dilapider que de protéger et valoriser ce bien rare qu'est le sol dans un pays de dimension réduite.

La LAT révisée vise justement à mettre fin au surdimensionnement et à la dispersion des zones à bâtir, qui contribuent au

dépeuplement des centres des localités et à la dispersion des petits commerces. Les propos de Hannes Germann, président de l'Association des communes suisses, développés dans la conférence de presse du 12 novembre, sont explicites: il faut densifier vers l'intérieur pour contrecarrer l'urbanisation croissante de notre territoire.

Les deux associations ont annoncé la diffusion d'un guide pour le printemps 2013 qui s'appuiera sur les bonnes pratiques de communes suisses. Les enseignements tirés de ces pratiques seront certainement utiles. Mais, la mise en œuvre

de la LAT depuis près d'une trentaine d'années a bien mis en évidence le fait que les pratiques communales ne sont efficaces que si elles s'inscrivent dans une volonté politique, tant cantonale que fédérale, pour lutter contre la dispersion de l'habitat et le mitage du territoire. C'est l'ambition de la LAT révisée. Et l'Usam a décidé de la combattre.

Revitaliser les centres grâce à des mesures raisonnables d'aménagement du territoire, comme annoncé dans la conférence de presse, implique la mise en œuvre des mesures introduites dans la LAT révisée.

Cette révision est dans l'intérêt des communes et des PME.

Alors pour qui roule le président de l'Usam? Pour les promoteurs immobiliers et de la construction et la droite traditionnelle opposée à tout aménagement digne de ce nom? Ou alors pour ses membres qui sont les PME de l'industrie, de l'artisanat et du commerce en appuyant des mesures qui s'inscrivent parfaitement dans l'esprit de la révision approuvée par les deux Chambres fédérales? Il faut espérer que les PME ne se laisseront pas fourvoyer par les choix des membres dirigeants de l'Usam.